

RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION  
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION DE LA SANTE  
ET DE LA POPULATION  
DE LA WILAYA DE TLEMCCEN

N° 6303/S.S.A.S/DSP/2016

Tlemcen, le..... 28 JUN 2016

**NOTE A L'INTENTION DES PHARMACIENS D'OFFCINES  
PHARMACEUTIQUES**

Les services de la Direction de la Sante et de la population en collaboration avec les membres de la Section Ordinale des Pharmaciens et du Syndicat National Algérien des Pharmaciens d'Officines s'attèlent à mettre en application le programme de gardes selon l'arrêté du 20 Aout 2014.

A cet effet , il est porté à la connaissance des pharmaciens d'officines pharmaceutiques que le 15 juillet 2016 a été fixé comme date d'application des nouvelles modalités d'organisation de la grade au niveau des officines pharmaceutiques et ce pour les communes suivantes : TLEMCCEN, CHETOUANE, MANSOURAH, REMCHI, NEDROMA, GHAZAOUET .

En revanche, le programme de garde des communes restantes fera l'objet d'une éventuelle étude en une date ultérieure.

LE DIRECTEUR DE LA SANTE  
ET DE LA POPULATION

